

Département des Landes  
Arrondissement de Mont de Marsan  
**Mairie d'ESCOURCE**

40210 ESCOURCE

**Séance du 4 décembre 2012**

Tél. : 05 58 04 20 06

Fax. : 05 58 04 21 19

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15      Date de Convocation : 26/11/2012

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 12

*Le 4<sup>ème</sup> an deux mil douze le quatre du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.*

**Présents tous les conseillers municipaux en exercice :** Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André, LALANNE Jean-Michel, CLAUDE René, M. GARCIA Sylvain. Mesdames DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie

**Absents :** Mme MOREIRA Virginie; Mme CAZET Stéphanie

**Absents et excusés :** Mme KHAKHOULIA Françoise, Mlle RENARD Sylvie, M. DOURTHE Gérard.

**Procuration :** Mlle RENARD Sylvie a donné procuration à M. DROUHAULT Robert  
M. DOURTHE Gérard a donné procuration à M.LABEYRIE Robert

Mme DEDIEU Emmanuelle a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance. L'ordre du jour, est le suivant:

- 1. Convention adhésion SIMEPH**
- 2. CNP**
- 3. Primes de fin d'année**
- 4. Indemnité du percepteur**
- 5. Divers**

M. le maire donne lecture des compte-rendus des deux conseils précédents. Les conseillers présents l'approuvent et le signent.

**2012-065: Convention adhésion SIMEPH**

M. le Maire donne lecture du modèle de délibération, afin de signer auprès du Centre de Gestion, une convention permettant d'obtenir de l'aide pour l'embauche ou le maintien dans leur poste de travail de personnes handicapées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

**2012- 066: CNP**

Comme chaque année, le conseil municipal doit renouveler l'adhésion à une caisse de prévoyance. C'est la CNP depuis de nombreuses années. Celle-ci vient de nous informer d'une augmentation tarifaire : le taux passe de 5.85% à 6.16% pour les agents affiliés à la CNRAL, celui pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ne varie pas. Les raisons invoquées sont multiples : augmentation du nombre d'arrêts de travail pour maladie accidents sur le lieu de travail, augmentation de la moyenne d'âge des agents, recul du départ à la retraite... En plus de l'augmentation des taux, M. le Maire nous donne lecture de nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal vote pour l'adhésion à la CNP, en signalant qu'il faudrait lancer un marché pour choisir éventuellement un nouvel organisme.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

### **2012- 067: Primes de fin d'année**

Le Conseil avait envisagé de mettre en place une prime d'objectif pour les employés communaux. Plafonnée à 300€ par an, elle aurait été versée en plus de l'IAT, au prorata du temps de travail. Cette prime d'objectif n'a dans les faits pas été mise en place.

L'IAT s'élevait à 80, 240, 250, 250, 255 € respectivement en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011. La Commission personnel propose de la passer à 300 €, soit une augmentation de 18%.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **2012- 068: Indemnité du percepteur :**

Cette indemnité, calculée comme un pourcentage du montant des dépenses effectuées par la commune, s'élève à 511.15€

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Divers**

**Aménagement du bourg :** La réunion publique qui s'est tenue récemment a été qualifiée par M. le Maire de très intéressante, en raison de la participation massive des Escourçois.

M. le Maire avait rendez-vous dans l'après-midi avec le Conseil Général et des riverains directement impactés par l'aménagement.

M. Tournade, du Conseil Général de Gironde a émis la suggestion d'ériger un passage surélevé. Option inenvisageable en raison du bruit généré par le passage des camions. Afin de respecter le souhait de Mme Belaunza, la route effectuera un tracé en S et, le terre-plein en olive s'en trouvera déporté vers les parcelles d'en face.

Les espaces verts et le trottoir ont également été permutés : Espaces verts entre le trottoir et la chaussée pour sécuriser davantage les piétons.

Le SYDEC a été contacté par un producteur de luminaires solaires, et n'est pas complètement réticent à l'implantation de ce type de lampadaires.

M. Emmanuelli a confirmé la prise en charge de la maîtrise d'œuvre par le conseil général, sauf pour la passerelle, le volet paysager et l'aménagement de la clôture de M. Delest.

Un architecte paysager prendra en charge ces trois postes, ainsi que l'aménagement paysager du côté de l'autoroute, financé grâce au 1% paysager que l'A63 doit mettre à disposition des communes riveraines.

Une seconde réunion sera programmée pour finaliser ce projet d'aménagement.

Afin de lutter contre la vitesse excessive, il existe des feux rouges qui se déclenchent automatiquement dès qu'une limitation de vitesse n'est pas respectée. Des devis ont été demandés.

**Ecorces :** Les écorces devraient quitter la zone artisanale en janvier 2013. Notons que la kiné devrait s'installer en mars.

**Château d'eau :** Des caméras ont « exploré » le forage du château d'eau afin d'étudier la possibilité de remettre en route le 2<sup>ème</sup> forage. En effet, il existe un deuxième forage, qui avait été bouché en raison du périmètre de sécurité dû à l'implantation de l'antenne Orange.

SI on remettait en route ce 2<sup>ème</sup> forage, cela nous coûterait environ 10 000 €, au lieu des 150 000 € que coûterait un nouveau forage.

**Circulation intempestives de véhicules :** M. Claude a porté à la connaissance de M. le Maire des passages intempestifs de quads, qui détériorent leurs lieux de passage. Il évoque également des circulations de 4x4.

M. le Maire explique au conseil que son pouvoir de police se limite aux terrains et chemins communaux. Si les véhicules passent sur des terrains privés, seuls les propriétaires peuvent porter plainte ; M. le

Maire n'ayant aucun pouvoir d'intervention. Il a néanmoins transmis les informations collectées par M. Claude à la brigade de gendarmerie.

D'autre part, le rallye 4x4 qui s'est tenu le week-end du 1<sup>er</sup> décembre, et qui a lieu chaque année à la même époque depuis 29 ans, possède toutes les autorisations nécessaires à son déroulement, préfectorales, ou privées, de la part des propriétaires des parcelles sur lesquelles le rallye s'effectue.

Il ne faut pas confondre des circulations « sauvages » avec, des manifestations organisées de manière officielle. Il est hélas très difficile d'appréhender d'éventuels contrevenants.

Le dispositif NATURA 2000 est évoqué. M. le Maire informe le conseil que ce projet n'en est encore qu'à sa cartographie.

**Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.**

**Séance levée à 19H00**

**Le maire**

**Le secrétaire**

**Les Conseillers Municipaux**

The image shows several handwritten signatures in black ink. At the top left is the signature of the Mayor. To its right is the signature of the Secretary. Below these are several signatures of the Municipal Council members, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are stylized and vary in length and complexity.